

Image not found or type unknown



Suite a votre réponse au sujet de mon jugement

Par **michelcarriere**, le **07/12/2010 à 17:07**

Bonjour,rnrn Vous me précisez dans votre réponse que le juge a pris en compte le prix de la valeur locative de notre villa, c'est vrai que cela pouvait représenter en gros 800 euros mois, le problème c'est que je n'ai occupé seul la villa que pendant 6mois de janvier en juillet 2009, puisque nous avons signé la vente de notre villa en juillet 2009, ce qui ferai à peu près 4800 euros, or je suis condamné à payer à mon ex épouse 833euros par mois pendant 8 ans soit 80000 euros, c'est pour cela que je me pose la question de l'appel.rn Merci de pouvoir m'aider. Meilleures salutations.rn Michel Carrière

Par **mimi493**, le **07/12/2010 à 17:22**

répondez dans votre fil